



communauté de communes de la
presqu'île de crozon

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Compte-rendu de la réunion du 17 mai 2011

Personnes présentes

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Moysan, Maire de la commune de Crozon, Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon,
Mme Servant, Maire de la commune de Camaret, élue communautaire,
M. Le Menn, élu communautaire,
Mme Jegaden, élue communautaire,
Mme Honorat, élue communautaire,
M. Kersalé, élu communautaire,
M. Cadiou, mairie de Crozon,
Mme Pennors, Conseil Général du Finistère,
Melle Guéguen, Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon.

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, association de protection de la nature, scientifiques

Melle Gay, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. Le Bloas, FFRP,
M. Loreau, Centre Nautique Crozon-Morgat,
M. Chayé, Club Léo Lagrange Camaret,
M. Briand, Fédération des chasseurs du Finistère / Maison des minéraux
M. Baraër, société de chasse de Camaret,
M. Le Goff, société de chasse de Roscanvel,
M. Boireau, Groupe Mammalogique Breton,
M. David, Bretagne Vivante,
M. Canteri, Parc Naturel Marin d'Iroise,
M. Bourdoulous, Parc Naturel Régional d'Armorique.

Représentants de l'Etat

M. Olagnon, Sous-Préfet de Châteaulin,
Mme Lefort, DREAL Bretagne
Mme Bontemps, DDTM,
Mme Guéhennec, DDTM,
M. Saint-Paul, ESID Brest
M. Raillard, CECLANT/ SSE/ ENV
M. Pape, C.P.E.O.M.

La réunion débute à 10 h 30.

M. Moysan introduit la réunion en détaillant les différentes interventions de la matinée. Il laisse ensuite la parole à Ségolène Guéguen qui présente les actions et études qui ont été réalisées en 2010 puis liste les différents projets pour 2011: chantiers bénévoles, contrats natura 2000, études... (Cf. document en annexe).

Suite à cette présentation M. Baraër précise que les plantes invasives, pour la plupart, sont encore en vente, ce qui diminue d'autant les chances de maîtriser le phénomène.

Mme Guéguen confirme que la loi interdisant la vente et la commercialisation des plantes invasives existe mais que le décret fixant la liste des espèces concernées n'ayant pas été publié, la loi n'est donc pas applicable.

M. Baraër aborde également le problème des espèces invasives animales, entre autres le ragondin qui se développe en Presqu'île.

La parole est ensuite laissée à Muriel-Anne Lefort de la DREAL qui présente la réglementation liée aux évaluations d'incidences et le fonctionnement de ces dernières (Cf. document en annexe).

M. Raillard souhaite savoir si le régime des évaluations d'incidences est déjà applicable pour les projets ne relevant d'aucun encadrement administratif, l'arrêté n'étant pas encore signé.

Mme Lefort précise que le droit européen prévaut sur le droit français et qu'il convient donc, dès à présent, de prendre en compte les impacts éventuels sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire même si le projet ne relève d'aucun encadrement administratif.

Mme Guéguen précise que pour la réalisation des évaluations d'incidences, les chargés de missions sont là pour conseiller et aider les porteurs de projets.

Lors de la dernière partie du comité de pilotage, Josselin Boireau, du Groupe Mammalogique Breton, présente les résultats de l'étude de radiopistage réalisée sur les Grands Rhinolophes (chauves-souris) de l'église de Camaret.

M. Boireau précise que les Grands Rhinolophes chassent aussi bien dans le périmètre Natura 2000 qu'à l'extérieur. Et que, bien qu'ils apprécient les milieux dunaires, les principaux territoires de chasse ne sont pas situés sur les habitats d'intérêt communautaire cartographiés. En revanche les zones de chasse sont donc des habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

A l'issue de cette présentation, M. Moysan remercie les participants.

➤ **Clôture de la réunion**

Documents en annexe :

- Diaporama du bilan
- Diaporama sur les évaluations d'incidences (DREAL)
- Diaporama sur l'étude de radiopistage des Grands Rhinolophes (GMB)